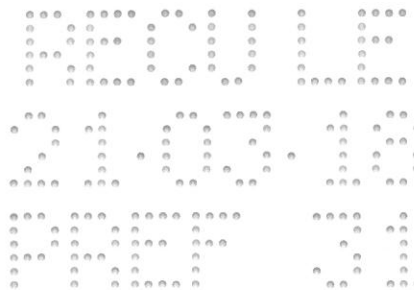


DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION n° 2018/003

Objet : Convention ANCV – Renouvellement de la convention pour le programme Séniors en Vacances 2018

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que, par délibération en date du vingt octobre 2014, il avait été approuvé la signature d'une convention pour adhérer à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Pour l'année 2018, le tarif des séjours est le suivant :
- 397 € TTC pour un séjour d'une durée de 8jours/7nuits

Le montant de l'aide financière de l'ANCV pour ce séjour est de 160 €, ramenant le tarif à 237 € pour les personnes éligibles à l'aide, en fonction de leurs ressources.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cet engagement et de l'autoriser à signer la convention ANCV 2018 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.



Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à renouveler cet engagement et à signer la convention ANCV 2018, l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS



- Transmis le 21 MARS 2018
- Affiché le 21 MARS 2018